

T-ES(2025)05_fr final

6 mars 2025

COMITÉ DE LANZAROTE

Comité des Parties à la Convention du Conseil de l'Europe sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels

.....

Liste des décisions

44^e réunion

Lieu : Strasbourg

4-6 mars 2025

Adoptée par le Comité de Lanzarote le 6 mars 2025

Le Comité des Parties (ci-après « le Comité de Lanzarote » ou « le Comité ») à la Convention du Conseil de l'Europe sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels (ci-après « la Convention de Lanzarote » ou « la Convention ») a tenu sa 44^e réunion du 4 au 6 mars 2025 à Strasbourg.

Lors de cette réunion, le Comité de Lanzarote :

1. A adopté son ordre du jour.

En ce qui concerne le suivi de la mise en œuvre de la Convention de Lanzarote

2. Ayant examiné le projet de rapport de mise en œuvre sur les mécanismes de collecte de données relatives à l'exploitation et aux abus sexuels concernant des enfants, a convenu de soumettre par écrit, avant le **10 mars 2025** à lanzarote.committee@coe.int, toute proposition d'amendement au projet de rapport distribué lors de la 44^e réunion du Comité de Lanzarote.
3. Ayant examiné le projet de rapport de mise en œuvre sur les cadres juridiques pour la protection des enfants contre les abus sexuels commis dans le cercle de confiance, a convenu de soumettre par écrit toute proposition d'amendement avant le **23 mars 2025** à lanzarote.committee@coe.int et a chargé le Secrétariat de préparer une version révisée du projet de rapport de mise en œuvre pour examen par le Comité en vue de son adoption lors de sa 45^e réunion plénière (2-3 juillet 2025).
4. Ayant examiné le projet de questionnaire sur les politiques publiques en matière de protection des enfants contre les abus sexuels commis dans le cercle de confiance, a convenu de soumettre par écrit toute proposition d'amendement avant le **23 mars 2025** à lanzarote.committee@coe.int et a chargé le Secrétariat de préparer une version révisée du projet de questionnaire pour examen par le Comité en vue de son adoption lors de sa 45^e réunion plénière (2-3 juillet 2025).
5. A chargé le Secrétariat de procéder conformément au calendrier figurant à l'Annexe II.
6. A pris note de l'information du Secrétariat sur l'état d'avancement de la procédure de conformité concernant les recommandations émises lors du 2^e cycle de suivi sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels facilités par les technologies de l'information et de la communication et a convenu de soumettre les informations manquantes ou additionnelles avant le **15 mars 2025** à lanzarote.committee@coe.int.

En ce qui concerne le renforcement des capacités, l'échange d'informations, d'expériences et de bonnes pratiques

7. À la suite d'un échange avec Antoaneta VASSILEVA, présidente ad interim du Groupe d'experts sur la lutte contre la traite des êtres humains (GRETA), a convenu de poursuivre l'échange d'informations et de renforcer la coopération avec le GRETA.
8. À la suite d'un échange avec Mark BEAVAN, chef de l'Unité « Crimes contre les enfants », INTERPOL, a pris note de la nouvelle stratégie d'INTERPOL visant à protéger les enfants contre l'exploitation et les abus sexuels en ligne et a convenu de poursuivre l'échange d'informations avec INTERPOL.
9. En ce qui concerne la discussion sur l'utilisation du terme « survivant·e », a convenu :
 - de reporter le point 3.4. « Echange sur la possibilité d'engager une réflexion sur l'utilisation du terme « survivant·e » » ;
 - d'inviter les Parties à soumettre des informations sur l'utilisation du terme « survivant·e », ou d'autres termes alternatifs, dans la législation et les politiques au niveau national ;
 - d'inviter un·e représentant·e du Groupe de travail interinstitutionnel sur la deuxième édition du Guide de terminologie pour la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels (« Luxembourg guidelines ») à présenter le Guide de terminologie révisé et un représentant de Brave Movement à faire une présentation sur le terme « survivant·e », pour une séance d'information, éventuellement lors de sa 46^e réunion plénière (18-20 novembre 2025).

Autres questions procédurales

10. A adopté le 9^e rapport d'activités du Comité de Lanzarote.
11. A décidé d'adopter la présente liste des décisions.

Annexe I

Dates des prochaines réunions plénières

- 45^e réunion plénière : 2-3 juillet 2025, La Valette, Malte (précédée d'une conférence ministérielle à Malte le 30 juin (dîner) et 1^{er} juillet 2025)
- 46^e réunion plénière : 18-20 novembre 2025, Chisinau, République de Moldova

Annexe II

Calendrier des prochaines étapes des travaux de suivi

Projet de rapport de mise en œuvre sur les méthodes de collecte de données	Projet de rapport de mise en œuvre sur les cadres juridiques	Projet de questionnaire sur les politiques publiques
Examen : 44 ^e plénière, 4-6 mars 2025		
Commentaires attendus du Comité sur la version distribuée pour la 44 ^e réunion plénière : 10 mars	Commentaires attendus du Comité sur la version distribuée pour la 44 ^e réunion plénière : 23 mars	Commentaires attendus du Comité sur la version distribuée pour la 44 ^e réunion plénière : 23 mars
Envoi de la version révisée par le Secrétariat : 18 mars		
Commentaires attendus du Comité sur la version révisée : 15 avril		
Envoi de la (2 ^e) version révisée par le Secrétariat : 15 mai		
Commentaires attendus du Comité sur les versions révisées : 13 juin Les commentaires apparaîtront en « suivi des modifications » dans les documents révisés qui seront examinés par le Comité lors de la 45^e plénière.		
Adoption prévue : 45 ^e plénière, 2-3 juillet 2025		